



(Association Communale de Chasse Agréée de Lougres)

Historique :

Notre organisation, **Association Communale de Chasse Agréée** est une [association loi 1901](#) constituée dans la commune de Lougres le 20 juin 1972.

Objectif :

Elle a pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux nuisibles, la répression du braconnage, le respect du plan de chasse et des plans de gestion.

Philosophie :

Elle a également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et flore sauvages.

Son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes au cours de battue au grand gibier, à l'affût, à l'approche ou en allant chasser le petit gibier devant soi et de protéger la nature.

Chiffres clés et données techniques :

Le nombre d'adhérents s'élève à une vingtaine de membres chasseurs.

La surface chassable de l'ACCA est de 439 hectares (surfaces boisées 351 et plaine 88)

La réserve de chasse et de faune sauvage représente 10% de la surface chassable.

Une grande partie de nos postes de chasse sont équipés de miradors ou chaises de tirs pour garantir un maximum de sécurité.



Patrimoine :

L'ACCA est propriétaire d'un terrain de 1.63 ha dans lequel d'anciens chasseurs ont retroussé les manches pour y implanter un étang d'une superficie 0.75 ha ainsi que notre chalet de chasse.



Siège Social :

Il est situé à la Mairie de Lougres.

Assemblées Générales :

Il y en a 2 par an, l'une en juin, l'autre fin août début septembre.

Manifestations :

Nous organisons chaque année 2 lotos, l'un au printemps, l'autre en automne, ceux-ci contribuent fortement à maintenir notre trésorerie.



Contact :

galliot.stephane@free.fr